

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA
SAVOIE

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 13
Présents : 12
Votants : 12
Pouvoirs : 0

Pour 12
Contre /
Abstention /

Date de convocation :
04/09/2024
Date d'affichage :
16/09/2024

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre,
Le neuf septembre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Céline COMBAZ, Céline CROSSMAN, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ et Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS

Messieurs Thierry ARSAC, Stéphane BLUM, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, François POCCARD-MARION, Benoît RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

Absent-Excusé :

Monsieur Bernard PRAIZELIN

Monsieur Thierry ARSAC a été élu secrétaire de séance.

Délibération N°2024/09/079: Demande de subvention FONDS VERT pour la création d'un habitat partagé au sein de l'ancienne Cure du village de Peisey-Nancroix.

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la Commune de Peisey-Nancroix, en partenariat avec l'OPAC de la Savoie et le comité de pilotage du projet, souhaite entreprendre des travaux afin de créer un habitat partagé au sein de l'ancienne Cure de Peisey pour accueillir entre 10 et 15 personnes âgées.

Ces travaux peuvent faire l'objet du versement d'une subvention de la part de l'Etat, de l'Union Européenne ou de la région Auvergne Rhône-Alpes par les différents dispositifs du Fonds Vert du fait de la réhabilitation du bâtiment avec une exigence d'efficacité énergétique et de la sobriété foncière du projet.

Le montant total des travaux envisagés entre 2024 et 2026 est estimé à **3 906 000,00 € HT**

Monsieur le Maire sollicite donc le Conseil Municipal pour l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention auprès des organismes en charge de l'instruction des dossiers Fonds Vert afin d'obtenir la subvention la plus élevée possible dans le cadre d'une opération représentant un montant total de **3 906 000 € HT**.

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire,
- **APPROUVE** le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 3 906 000 € HT,
- **APPROUVE** le dépôt par Monsieur le Maire de tous les dossiers nécessaires afin d'obtenir l'aide la plus importante possible auprès des différents dispositifs du Fonds Vert.

- **DEMANDE** de pouvoir anticiper les démarches et travaux avant la décision d'obtention de la subvention des organismes visés, sans pour autant en perdre le bénéfice,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier de demande de subvention,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches et signer les pièces s'y rapportant.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Secrétaire de séance,
Thierry ARSAC



Pour Copie Conforme :

Le Maire,
Guillaume VILLIBORD

